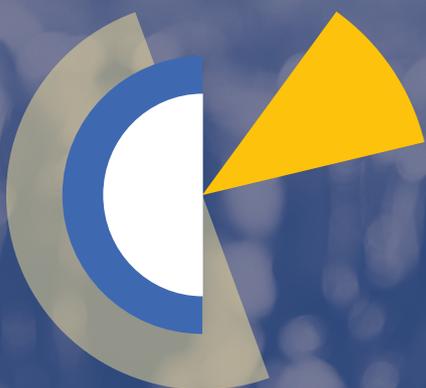


# Face à la crise, les créations d'entreprises résistent grâce à la croissance du nombre de micro-entrepreneurs

Insee Analyses Occitanie • n° 113 • Décembre 2021

Avec 78 000 nouvelles entreprises en 2020, les créations d'entreprises continuent d'augmenter en Occitanie dans un contexte de crise sanitaire. La hausse atteint 3,3 % sur l'année, une progression néanmoins plus faible que les années précédentes. La crise induit une forte chute des créations pendant le premier confinement suivie d'un rattrapage pendant l'été. Tous les secteurs n'ont pas la même évolution. Les créations sont particulièrement fortes dans la vente à distance et la livraison à domicile, en particulier sous le statut de micro-entrepreneur. Parallèlement, elles diminuent dans l'enseignement, l'hébergement et la restauration et dans les services de loisirs. Sur le territoire, les créations progressent dans trois zones d'emploi sur quatre, certaines zones très touristiques faisant exception. La forte croissance des immatriculations sous le régime de micro-entrepreneur accentue la tendance au rajeunissement des créateurs d'entreprises individuelles.



En 2020, 78 000 entreprises sont créées en Occitanie dans l'ensemble de l'économie marchande hors secteur agricole : 52 000 sous le régime de micro-entrepreneur, 17 800 sociétés et 8 200 entreprises individuelles classiques.

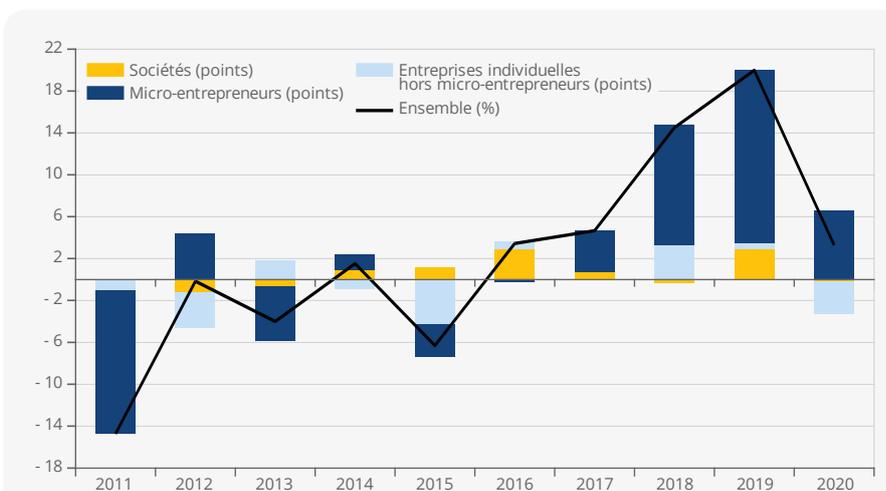
C'est 2 500 de plus qu'en 2019 qui était déjà une année record. Le nombre de créations d'entreprises continue donc d'augmenter malgré la crise sanitaire entre 2019 et 2020 (+ 3,3 % ► **figure 1**), même si la progression est nettement plus faible qu'entre 2018 et 2019 (+ 20 %).

La région suit la tendance nationale (+ 4 % en 2020 après + 18 % en 2019). La hausse des créations dans la région en 2020 résulte uniquement des micro-entrepreneurs (+ 10,5 %). Elle compense largement le léger recul des créations de sociétés (- 0,6 %) et la baisse marquée des créations de nouvelles entreprises individuelles classiques (- 22,5 %).

## Une dynamique entrepreneuriale liée aux mesures sanitaires

La crise sanitaire a eu des effets différenciés sur les créations d'entreprises au fil de l'année 2020, en fonction des mesures prises pour contenir l'épidémie. Le nombre de créations chute fortement lors du premier confinement pour toutes les activités hormis la vente à distance. Ainsi, durant les mois de mars, avril et

## ► 1. Évolution des créations d'entreprises selon le type d'entreprise entre 2011 et 2020



**Lecture** : en 2020, les micro-entrepreneurs contribuent pour + 6,5 points à l'évolution des créations d'entreprises par rapport à 2019, les sociétés pour - 0,1 point et les entreprises individuelles classiques pour - 3,1 points. Les créations augmentent ainsi de 3,3 % en Occitanie.

**Champ** : ensemble des activités marchandes non agricoles

Source : Insee, répertoire des entreprises et des établissements (Sirene)

mai, les créations baissent de 35 % par rapport à la même période de l'année précédente. Après le choc du premier confinement, les créations d'entreprises rebondissent nettement, jusqu'à + 51 % en juillet par rapport au même mois de 2019, grâce notamment à une forte progression dans les activités de livraison à domicile. Au quatrième trimestre 2020, les créations sont supérieures de 17 % à celles de la même période de 2019.

## Forte hausse des créations dans la vente à distance et la livraison à domicile

Dans certains secteurs d'activité, la crise sanitaire accentue des tendances qui émergeaient depuis plusieurs années. Ainsi, la vente à distance se développe fortement avec 3 000 créations en 2020, soit une augmentation de 66 % par rapport à 2019. Des indépendants se sont tournés vers la vente en ligne

en créant une structure dédiée à cette activité, souvent sous le régime du micro-entrepreneur, durant les périodes de fermetures de leurs points de ventes physiques. Ces créations font plus que compenser la baisse des créations d'entreprises enregistrées dans le commerce de détail traditionnel. De ce fait, le secteur du commerce contribue à hauteur de + 1,1 point sur les 3,3 % d'évolution globale du nombre de créations d'entreprises en 2020.

Les créations dans le secteur des « autres activités de poste et de courrier » augmentent également avec 5 600 immatriculations (+ 14 % - cf. **données complémentaires**). Il s'agit essentiellement d'entreprises de livraison à domicile, en particulier de livraison de repas. Ces livraisons sont réalisées par des travailleurs indépendants qui créent leur propre entreprise sous le statut de micro-entrepreneur. Les plateformes de livraison à domicile ont bénéficié cette année de l'adhésion de nouveaux restaurants et de l'élargissement de leur clientèle du fait des fermetures des établissements de restauration. De plus, avec la forte hausse des courses en *drive* pendant la crise sanitaire, certaines grandes enseignes se sont associées à des entreprises de livraison à domicile.

Le potentiel économique de cette progression des micro-entrepreneurs de livraison à domicile est néanmoins à relativiser. En effet, l'intensification du recours à ces travailleurs indépendants peut aussi être synonyme de précarité accrue. La dégradation du marché du travail en 2020, qui incite des actifs à créer leur propre emploi, est aussi un facteur pouvant expliquer l'essor de ces activités. Au total, le secteur

des transports et de l'entreposage auxquelles elles appartiennent contribue à hauteur de + 0,9 point à l'évolution globale des créations en 2020.

Les créations d'entreprises augmentent également dans d'autres secteurs d'activités du fait de la crise sanitaire. Ainsi, elles progressent fortement dans le nettoyage des bâtiments, en raison des nouveaux impératifs sanitaires. Ces impératifs favorisent également la création d'entreprises de fabrication de vêtements et d'accessoires en lien notamment avec le besoin de masques.

Par ailleurs, la crise induit une forte hausse de l'épargne des particuliers qui a pu favoriser l'émergence de nouvelles activités de placements et de conseils. Les créations d'entreprises augmentent de 13,3 % dans le secteur de l'assurance et de la finance en 2020 ► **figure 2**.

### Des créations moins nombreuses dans la restauration, l'enseignement et les activités de loisirs

Les mesures d'endiguement sanitaire entraînent à l'inverse une baisse des créations d'entreprises dans les activités les plus directement pénalisées : l'hébergement et la restauration mais aussi l'enseignement et les autres activités de services aux particuliers. L'organisation de foires, salons professionnels, et congrès enregistre le plus fort recul des créations d'entreprises en 2020 (- 38 %). De même les créations dans la restauration traditionnelle et les débits de boissons se replient fortement (- 26 %).

La création d'entreprises recule également très nettement dans l'enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs (- 16 %) et dans l'enseignement culturel (- 10 %), secteurs très impactés par les mesures d'endiguement sanitaire. Les activités récréatives (parcs de loisirs, discothèques...) et celles liées au sport, ainsi que les services personnels, qui incluent notamment les activités de coaching ou de développement personnel, les salons de tatouage et de piercing, suivent la même tendance. Globalement, les services aux particuliers contribuent pour - 0,1 point à l'évolution des créations en 2020. Dans ces services, certains secteurs enregistrent néanmoins une hausse des créations, comme en particulier les activités de création artistique. Cette évolution est principalement due à la réforme du régime social des artistes-auteurs, qui a entraîné des inscriptions massives dans ces activités à partir de novembre 2019.

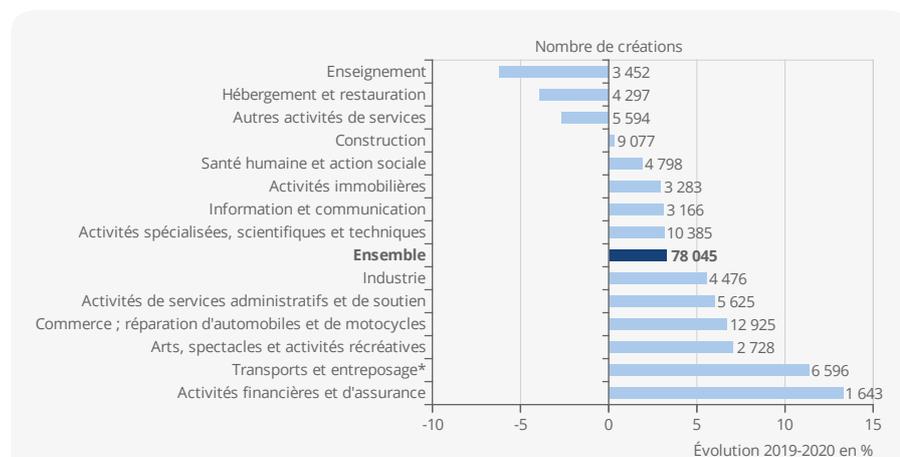
Dans le commerce de détail et les ventes sur les marchés, les créations diminuent en particulier pour l'habillement, qui a supporté des périodes de fermeture obligatoires prolongées. Enfin, la baisse des déplacements touristiques et professionnels affecte fortement les activités de transport de voyageurs par taxi, en particulier celles de voitures de transport avec chauffeur (VTC). Les créations y ont ainsi fortement baissé en 2020 (- 15 %).

### Les créations d'entreprises augmentent dans trois zones d'emploi sur quatre

Toutes les zones d'emploi de la région ne sont pas exposées avec la même intensité aux effets de la crise : les confinements, les restrictions de déplacements, les mises à l'arrêt de certaines activités ont des effets hétérogènes selon l'orientation économique des territoires.

Ainsi, les créations d'entreprises augmentent très peu en moyenne dans les zones touristiques (+ 0,5 %). Elles baissent fortement dans la zone d'Agde - Pézenas et dans une moindre mesure dans celle de Sète, et stagnent dans les zones, plus grandes, de Narbonne et de Perpignan. En effet, dans toutes ces zones touristiques, les créations reculent nettement dans les secteurs de l'hébergement et de la restauration, mais aussi dans ceux du commerce et des services aux particuliers. À l'opposé, des zones d'emploi spécialisées dans l'industrie,

## ► 2. Évolution des créations d'entreprises en Occitanie par secteur d'activité entre 2019 et 2020



\* Cette section comprend les activités de poste et de courrier.

**Lecture** : en 2020, les créations d'entreprises diminuent de 6,2 % dans l'enseignement avec 3 452 entreprises créées dans la région Occitanie.

**Champ** : ensemble des activités marchandes non agricoles

Source : Insee, répertoire des entreprises et des établissements (Sirene)

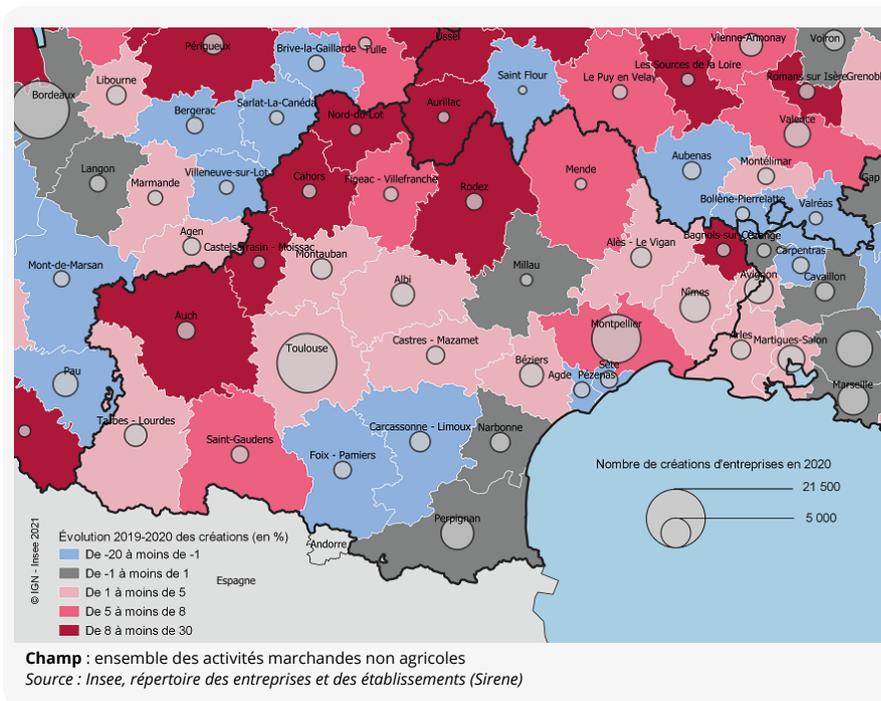
comme Figeac - Villefranche et Nord-du-Lot, ou spécialisées dans l'agriculture (Auch, Castelsarrasin-Moissac, Mende) enregistrent de nombreuses créations.

Globalement, les créations d'entreprises augmentent dans 21 des 27 zones d'emploi de la région en 2020. Les zones de Toulouse et de Montpellier, qui concentrent 46 % des immatriculations ► **figure 3**, enregistrent une hausse proche de la moyenne régionale, toutefois un peu supérieure pour Montpellier.

### La crise accélère le rajeunissement des créateurs d'entreprises individuelles

En 2020, la hausse des créations d'entreprises individuelles est particulièrement forte chez les moins de 30 ans (+ 13 % - **données complémentaires**) : ils représentent 36 % des créations d'entreprises individuelles en 2020, contre 33 % en 2019. La part des jeunes créateurs d'entreprises individuelles augmente nettement depuis 2016 où elle n'était que de 28 % ► **figure 4**, sous l'effet des créations sous le statut de micro-entrepreneur : dans cette tranche d'âge, 89 % des créations d'entreprises individuelles se font sous ce statut. Tous types d'entreprises individuelles confondus, les créateurs sont plus jeunes dans le secteur des transports et de

### ► 3. Évolution des créations d'entreprises par zone d'emploi d'Occitanie entre 2019 et 2020



l'entreposage, 70 % d'entre eux ayant moins de 30 ans. À l'inverse, les créateurs sont généralement plus âgés dans l'industrie et la construction où moins de 25 % des créateurs ont moins de 30 ans. C'est dans les zones de Montpellier et de Toulouse que les créateurs d'entreprises individuelles sont les plus jeunes. Même si la proportion des moins de 30 ans y est en légère baisse par rapport à 2019,

quatre créateurs sur dix ont moins de 30 ans dans ces deux zones d'emploi. ●

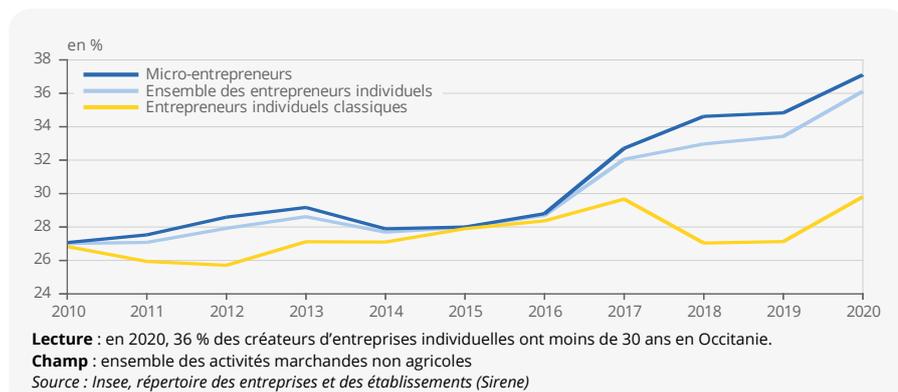
Jean-Paul Héran, François Hild (Insee)

Retrouvez plus de données en téléchargement sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

#### ► Encadré 1 : Les immatriculations d'entreprises se stabilisent à un haut niveau au premier semestre 2021

Au premier semestre 2021, les créations se tassent sous l'effet d'une baisse de 5 % des immatriculations de micro-entrepreneurs par rapport au second semestre 2020 exceptionnellement dynamique. Malgré ce tassement, les immatriculations d'entreprises sont en forte hausse par rapport à l'avant-crise. Ainsi, en juin 2021, les créations des douze derniers mois augmentent de 24 % en Occitanie en comparaison de celles enregistrées sur l'année 2019 (+ 23 % en France). Cette progression s'échelonne de + 17 % dans les zones d'emploi de Narbonne et Sète à + 40 % dans celle de Rodez, en passant par + 22 % et + 25 % dans celles de Toulouse et de Montpellier.

### ► 4. Part des créateurs de moins de 30 ans en Occitanie depuis 2010



## ► Encadré 2 : Seulement une entreprise sur 50 démarre avec au moins un salarié

En 2020, 2,0 % des entreprises emploient au moins un salarié au moment de leur création en Occitanie ► **figure 5**, légèrement moins qu'en France (2,4 %). En excluant les micro-entrepreneurs, la part des entreprises employeuses lors de leur création atteint 5,6 % dans la région et 6,6 % au niveau national. Ces proportions diminuent très légèrement par rapport à 2019 après une baisse quasi continue depuis 2010 où elles atteignaient 11 % en Occitanie et 13 % au niveau national.

Hors micro-entrepreneurs, les nouvelles entreprises sont plus souvent employeuses dans l'hébergement et la restauration, l'enseignement, les autres services aux ménages et la construction. À l'opposé, les entreprises qui se créent dans les activités immobilières, dans le secteur des arts, spectacles et activités récréatives sont rarement employeuses à leur création.

Les entreprises employeuses au moment de leur création démarrent leur activité avec 2 salariés en moyenne en Occitanie, contre 3 au niveau national. L'effectif salarié moyen lors de la création est le plus élevé dans les transports et l'entreposage, l'industrie puis l'hébergement et la restauration et le plus faible dans l'enseignement.

Au total, les nouvelles immatriculations d'entreprises en 2020 s'accompagnent de la création de 3 500 emplois salariés dans la région, après 3 700 en 2019.

## ► 5. Créations d'entreprises avec salarié(s) en Occitanie par secteur d'activité en 2020

	Créations avec salarié(s) (en %)		Nombre moyen de salariés à la création (si au moins un salarié)	Nombre total de salariés à la création
	Parmi l'ensemble des créations	Parmi les créations hors micro-entrepreneurs		
Commerce	2,3	6,8	2,3	680
Construction	3,8	9,8	1,8	611
Hébergement et restauration	5,4	11,0	2,5	558
Soutien aux entreprises	1,2	3,8	2,3	418
Transports et entreposage	0,7	6,7	7,2	298
Industrie	2,0	6,1	3,3	287
Santé humaine et action sociale	1,7	2,7	2,1	175
Autres services aux ménages	1,8	11,1	1,6	157
Activités financières et d'assurance	2,2	2,7	2,4	87
Enseignement	1,4	10,9	1,4	66
Activités immobilières	0,8	1,4	2,5	62
Information et communication	1,0	3,8	1,8	56
Arts, spectacles, activités récréatives	0,5	1,1	1,8	25
<b>Occitanie</b>	<b>2,0</b>	<b>5,6</b>	<b>2,0</b>	<b>3 480</b>
<b>France</b>	<b>2,4</b>	<b>6,6</b>	<b>3,0</b>	<b>61 242</b>

**Lecture :** en 2020 dans la région Occitanie, dans l'industrie 2,0 % des entreprises ont au moins un salarié lors de leur création. Hors micro-entrepreneurs, cette proportion atteint 6,1 %. Ces entreprises employeuses de l'industrie démarrent avec 3,3 salariés en moyenne. Au total, les entreprises créées dans ce secteur emploient 287 salariés.

**Champ :** ensemble des activités marchandes non agricoles

Source : Insee, répertoire des entreprises et des établissements (Sirene)

## ► Définitions

L'étude porte sur l'ensemble des activités marchandes non agricoles.

Une **création d'entreprise** correspond à la mise en œuvre d'une nouvelle combinaison de facteurs de production avec pour restriction qu'aucune autre entreprise ne soit impliquée dans cet événement. Cette définition s'appuie sur les concepts harmonisés au niveau européen, hormis pour les entreprises individuelles sous le régime du micro-entrepreneur (dits auto-entrepreneurs). Pour ces dernières, en raison de l'incertitude d'un démarrage d'activité, on comptabilise toutes les demandes d'immatriculation au répertoire Sirene ; certaines se traduiront ensuite par une vraie création d'activité, d'autres par un démarrage différé, voire une absence d'activité.

Un **micro-entrepreneur** bénéficie du régime de même nom (appelé auto-entrepreneur jusqu'en 2014), qui offre des formalités de création d'entreprise allégées et un mode de calcul et de paiement simplifiés des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Il s'applique aux entrepreneurs individuels qui en font la demande, sous certaines conditions. Ce régime doit être distingué de la catégorie des microentreprises utilisée à des fins d'analyse statistique et économique : entreprise occupant moins de 10 personnes, et qui a un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros.

La **contribution** d'un secteur à l'évolution globale des créations par rapport à l'année précédente est égale au taux de croissance annuel des créations dans ce secteur multiplié par son poids relatif dans les créations de l'année précédente.

Une **zone d'emploi** est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent. Le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur le marché du travail. Il sert de référence pour la diffusion des taux de chômage localisés et des estimations d'emplois.

## ► Pour en savoir plus

- **Gourdon H.**, « Essor des créations d'entreprises de vente à distance et livraison à domicile pendant la crise sanitaire », *Insee Focus* n° 247, septembre 2021
- **Deltour A.**, « La chute au printemps 2020 puis le fort rebond des créations d'entreprises touchent tous les territoires », *Insee Focus* n° 246, septembre 2021
- **Héran J.P.**, « Nouvelle hausse des créations d'entreprises en Occitanie en 2020, portée par les immatriculations de micro-entrepreneurs », *Insee Conjoncture Occitanie* n° 27, juillet 2021
- **Gourdon H.**, « Un nouveau record de créations d'entreprises en 2020 malgré la crise sanitaire », *Insee Première* n° 1837, février 2021
- **Chipy J. et Steinmetz F.**, « En Occitanie, 27 nouvelles zones d'emploi très diversifiées », *Insee Analyses Occitanie* n° 96, septembre 2020

